|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CA/215** | Le 31 juillet 2014 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT etaux Membres du Secteur des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Résumé des conclusions de la vingt et unième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications** |
|  |
| Référence: **Circulaire administrative CA/212 du 7 février 2014** |
|  |

1 Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa vingt et unième réunion du 24 au 27 juin 2012 à Genève.

2 Le résumé des conclusions de la réunion figure dans l'Annexe de la présente lettre.

3 On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

François Rancy

Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution**:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif des radiocommunicationsGenève, 24-27 juin 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **27 juin 2014** |
| **Original: anglais** |
|  |
| VINGT ET UNIèME RéUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS |

RéSUMé DES CONCLUSIONS

RéSUMé DES CONCLUSIONS

| Point de l'ordre du jour | Objet | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 1 | Remarques liminaires | Conformément à l'ordre du jour de la réunion, le Vice-Secrétaire général a représenté le Secrétaire général et prononcé les remarques liminaires, suivi par le Directeur du Bureau des radiocommunications; puis, le Président M. Daniel Obam (Kenya) a officiellement déclaré la réunion ouverte. |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour | Le projet d'ordre du jour (Document RAG14-1/ADM/1) a été adopté. Les participants ont pris note du fait que les informations pratiques qui leur étaient destinées étaient fournies dans le Document RAG14-1/INFO/1. |
| 3 | Questions relatives au Conseil et à la Conférence de plénipotentiaires *(Doc. RAG14-1/1, 12)* | Le GCR a pris note des informations fournies dans le Rapport du Directeur concernant plusieurs questions relatives au Conseil intéressant l'UIT-R, notamment le recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite, la gratuité de l'accès en ligne aux publications du BR, la situation du budget approuvé et les contraintes qui en résultent pour la gestion des activités du Secteur. Le GCR a pris note des observations formulées concernant le Conseil ainsi que des restrictions dans le budget approuvé concernant les travaux pour l'année à venir, en particulier pour la prochaine CMR-15.Le GCR a pris note des informations fournies sur les statistiques relatives à la publication et aux ventes des publications du Secteur des radiocommunications. Le GCR a pris note des progrès réalisés à ce jour par le Bureau des radiocommunications en ce qui concerne la gratuité de l'accès en ligne, sur la base du recouvrement des coûts, aux publications de service de l'UIT-R ainsi qu'aux Règles de procédure.Le GCR a pris note de l'importance du concept de la gratuité de l'accès en ligne pour le grand public dans la mesure où un tel accès constitue un moyen supplémentaire d'améliorer le mécanisme de diffusion des informations dans les six langues officielles de l'Union, comme l'a fait remarquer le Directeur du Bureau des radiocommunications.Le GCR a pris note de la demande visant à renforcer la coopération entre les trois Secteurs ainsi que de la proposition de création d'une Equipe de coordination intersectorielle des Groupes consultatifs des trois Secteurs, l'objectif étant d'examiner les domaines d'intérêt commun et de faire, le cas échéant, des suggestions intéressantes pour que les intérêts respectifs de chacun soient dûment examinés. Le GCR a désigné M. Albert Nalbandian et M. Peter Major (Vice-Présidents du GCR) pour représenter le GCR au sein de l'Equipe de coordination intersectorielle, comme demandé dans le Document RAG14-1/12. Une liste indicative des activités intersectorielles actuelles entre l'UIT-R et les autres Secteurs a été fournie (voir l'ANNEXE 1). |
|  |  | Concernant les activités intersectorielles relatives à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques et à la mesure de ces champs, le GCR a pris note du fait que la CE 1 de l'UIT-R avait désigné son Vice-Président M. Haim Mazar, pour représenter la CE 1 dans les études conjointes sur ce thème. |
| 3.1 | Rapport sur les Membres du Secteur UIT-R, les Associés de l'UIT‑R et les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R*(Doc. RAG14-1/1(Add.3*)) | Le GCR a pris note des efforts actuellement déployés par le Bureau des radiocommunications et l'UIT pour attirer de nouveaux Membres de Secteur, notamment des établissements universitaires, qui participeront aux travaux de l'Union. Il a également été indiqué qu'un document mettant en lumière les différents moyens permettant aux Membres de Secteur et aux établissements universitaires de participer davantage aux travaux de l'UIT a été élaboré, qu'il a fait l'objet de discussions au sein du Conseil et que les résultats de ces discussions seront transmis à la PP-14 avec un projet de résolution sur les nouvelles attributions proposées pour cette catégorie de membres. |
| 4 | Activités des Commissions d'études *(Doc. RAG14-1/1, 1(Add.2))* | Le GCR a pris note du rapport sur les activités des Commissions d'études. A l'issue d'un débat sur la participation à distance, le GCR a décidé de poursuivre les essais sur la participation à distance et d'examiner régulièrement l'expérience acquise dans l'utilisation de cette technologie. |
| 4.1 | Résolution UIT-R 1-6*(Doc. RAG14-1/2, 4, 11, 21(Rév.1))* | S'agissant de la proposition visant à apporter des modifications à la Résolution UIT-R 1-6 (Doc. RAG14-1/2), le Directeur a décidé de réfléchir à la façon dont le statut des Recommandations incorporées par référence pourrait être indiqué plus clairement sur la page web consacrée aux Recommandations. Des notes ont été maintenant ajoutées aux Recommandations pertinentes sur le site web de l'UIT-R afin d'indiquer quelles versions sont incorporées par référence. A l'issue de discussions sur les diverses propositions relatives à la restructuration et aux modifications de la Résolution UIT-R 1-6, le Rapporteur, M. Vallet, a récapitulé les propositions soumises à la réunion (voir l'ANNEXE 2). Le GCR a décidé de poursuivre cette activité dans le cadre d'un groupe de travail par correspondance et a nommé M. Vallet Président de ce groupe. Le mandat de ce groupe fait l'objet de l'ANNEXE 2.Le GCR a fait savoir au Directeur que la procédure d'adoption et d'approbation simultanées pourrait être appliquée pour l'adoption et l'approbation des Questions en attendant que ce point soit examiné dans le cadre de la révision de la Résolution UIT-R 1-6 à l'Assemblée des radiocommunications.Le GCR a recommandé au Directeur d'apporter les révisions d'ordre rédactionnel nécessaires aux Recommandations afin de supprimer toutes les anciennes références aux dispositions «S» du Règlement des radiocommunications.  |
| 4.2 | Etudes demandées au titre de Résolutions de l'UIT-R*(Doc. RAG14-1/10, 16, 18, 20)* | Le GCR a pris note des mises à jour des études demandées au titre de Résolutions UIT-R non associées à des points de l'ordre du jour de la CMR qui ont été fournies par les Commissions d'études 1, 4, 5 et 6.  |
| 4.3 | Autres questions relatives aux commissions d'études *(Doc. RAG14-1/5, 6, 22, 23)* | Il a été pris note du Document RAG14-1/5 relatif à l'importance de la radiodiffusion de Terre dans les situations d'urgence.Il a été pris note du Document RAG14-1/6 sur la définition de travail du sigle TIC.Concernant le Document RAG14-1/22, le Président de la CE 1 a été prié d'encourager les participants à soumettre des contributions à la réunion du GT 1B sur les études techniques en rapport avec les thèmes pertinents exposés dans la section 3.1 du Document RAG14-1/22, ainsi qu'à contribuer aux études apparentées sur les aspects techniques et réglementaires, pour chaque pays, du partage des infrastructures à l'UIT-D.Après avoir pris note du Doc. RAG14-1/23 proposé par l'Administration de l’Ukraine et des observations du Président de la CE 5 qui a indiqué que les questions examinées dans le Document RAG14-1/23 relevaient du mandat de la commission et pouvaient donc être examinés par cette commission, le GCR:• a conclu que les questions soulevées dans le Document RAG14-1/23 pourraient avoir un rapport avec le mandat du GCR dans la Résolution UIT-R 62 – «Etudes relatives aux essais de conformité aux Recommandations UIT-R et d'interopérabilité des équipements et systèmes de radiocommunication»;• a recommandé au Directeur du Bureau des radiocommunications de s'adresser à la Commission d'études compétente pour savoir s'il était éventuellement nécessaire que les commissions d'études de l'UIT-R procèdent à de nouvelles études;• a invité l'Administration de l'Ukraine à soumettre des propositions directement à la CE 5 de l'UIT-R qui les examinera plus avant;• a recommandé au Directeur du Bureau des radiocommunications et à la CE 5 de l'UIT-R de tenir compte des travaux déjà effectués dans d'autres organisations afin d'éviter tout chevauchement des tâches. |
| 5 | RPC et préparation de la CMR-15*(Docs. RAG14-1/1(*§ *3.1), 8, 15)* | Après avoir examiné les informations contenues dans le Document RAG14-1/8 ainsi que la proposition figurant dans le Document RAG14-1/15, le GCR a recommandé au Directeur de conserver la pratique actuelle qui consiste à tenir la première session de la RPC les lundi et mardi après la CMR. Le GCR a pris note des informations contenues dans le Document RAG14-1/1, § 3.1, concernant la préparation de la CMR-15 et de la date du deuxième atelier interrégional UIT sur la préparation de la CMR-15, qui se tiendra à Genève les 12 et 13 novembre 2014. |
| 6 | Systèmes d'information du BR | Le GCR a pris note des progrès réalisés par le Bureau des radiocommunications en ce qui concerne les demandes faites dans les Résolution 907 et 908 de la CMR-12 ainsi que des mises à jour entreprises en vue d'améliorer les systèmes existants. |
| 6.1 | Base de données et dispositif de recherche ***(****Doc. RAG14-1/****3, 9, 17)*** | Le GCR a pris note des travaux effectués par le Bureau des radiocommunications en coopération avec le Département des services informatiques pour la mise au point d'un dispositif de recherche et a noté avec satisfaction l'aide généreuse fournie par l'Administration du Japon afin d'accélérer et d'achever ces travaux dans les meilleurs délais. Une démonstration de ce dispositif de recherche a été faite pendant la session à la grande satisfaction des délégués. Il a été proposé d'organiser une démonstration analogue à la prochaine réunion du Groupe sur la Résolution 9 de la CMDT.Le GCR a conseillé au Bureau des radiocommunications de réfléchir, en coopération avec le Département des services informatiques, à la possibilité de fournir les fonctions proposées dans le Document RAG14-1/3 ainsi que celles indiquées dans les lignes directrices sur l'accessibilité du W3C et de faire rapport sur les résultats à la prochaine réunion du GCR. |
| 6.2 | Informatique en nuage *(Doc. RAG14-1/7)* | Le GCR a pris note des progrès réalisés par le Bureau des radiocommunications et a insisté sur le fait qu'il conviendrait de renforcer la coopération au sein de l'UIT pour éviter tout chevauchement des tâches. Il a également reconnu l'importance de la base de données existante de l'UIT-R et souligné toute l'importance des mesures de sécurité et de confidentialité à appliquer dans les cas où les techniques d'informatique en nuage seraient utilisées. |
| 6.3 | Version russe des pages web de l'UIT‑R *(Doc. RAG14-1/13)* | Le GCR a pris note de la préoccupation de l'Administration russe et il a été souligné que des problèmes similaires existent dans d'autres langues. Le GCR a donc demandé au Bureau des radiocommunications de se coordonner avec les administrations pour résoudre au fur et à mesure ces problèmes. |
| 7 | Projets de Plan stratégique et de Plan financier/Plan opérationnel de l'UIT-R pour la période 2015‑2018*(Doc. RAG14-1/1(Add.1), 28, INFO/4)* | Le GCR a examiné le deuxième jour le rapport (25 juin 2014) de la réunion relatif à l'examen du plan stratégique et du plan opérationnel. Il a entériné les propositions de modification des résultats des objectifs indiqués dans le projet de plan stratégique (voir l'ANNEXE 3). Il a demandé au Directeur de transmettre les modifications proposées à la PP-14 (ce qui sera fait par le biais du Président du Groupe de travail du Conseil sur le plan stratégique et le plan financier). Il a par ailleurs pris note de la présentation du plan opérationnel approuvé pour la période 2015-2018. Le GCR a pris note des travaux entrepris par le Bureau des radiocommunications en ce qui concerne l'application du concept de séminaires régionaux qui suscite une participation plus importante. Il a été pris note du fait que les objectifs fondamentaux de la tenue de séminaires régionaux dans les différentes régions sont d'accroître la participation en réduisant le coût pour les administrations et en privilégiant les questions présentant un intérêt au niveau régional (voir le Document C14/28).Le GCR a pris note de la présentation du BDT sur le programme de formation à la gestion du spectre (SMTP). Les différents documents d'information sont toujours en cours d'élaboration et il a été demandé instamment aux membres de soumettre des contributions et de participer activement à ce programme. Le GCR a été informé que les informations (Doc. RAG14-1/ INFO/4) concernant le programme de formation étaient disponibles sur la page web à l'adresse suivante: <http://academy.itu.int/news/item/1077>. |
| 8 | Résultats de la réunion du GCNT (17-20 juin 2014), pertinents pour l'UIT-R *(Doc. RAG14-1/INFO/3)* | Le GCR a pris note des informations figurant dans ce document concernant la création du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les applications à l'aviation de l'informatique en nuage pour le suivi des données de vol, la mise à jour des lignes directrices de l'UIT en matière de brevets et de droits de propriété intellectuelle et du formulaire de déclaration, la tenue de l'édition 2014 de la Conférence Kaléidoscope de l'UIT, la poursuite de la collaboration sur les normes de communication pour les systèmes de transport intelligents et la création d'une équipe de coordination intersectorielle. |
| 8.1 | Suivi des vols des compagnies aériennes et des données de vol à l'échelle mondiale *(Doc. RAG14-1/14)* | Le GCR a pris note des informations fournies concernant la réunion spéciale de l'OACI sur le suivi des données de vol et du Dialogue d'experts sur la surveillance des données de vol en temps réel. Il a noté qu'il existait déjà une collaboration étroite entre l'OACI et les Commissions d'études 4 et 5 de l'UIT‑R sur la question du suivi des vols des compagnies aériennes à l'échelle mondiale. Il a également été noté que l'OACI avait demandé à l'UIT d'examiner cette question à la CMR-15 et de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne les attributions. Le GCR a indiqué que cette question pourrait être portée à l'attention de la PP-14. |
| 8.2 | Evaluation des contributions à la Conférence Kaléidoscope 2014 du point de vue de leur pertinence vis‑à‑vis des activités de l'UIT‑R *(Doc. RAG14-1/INFO/2(Rév.1))* | Le GCR a pris note du rapport sur l'édition 2014 de la conférence Kaléidoscope et de l'intérêt croissant que suscite cette manifestation. |
| 9 | Activités du Groupe de travail par correspondance du GCR sur le traitement électronique des documents *(Doc. RAG14-1/19)* | Le GCR a pris note du rapport du Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents et a encouragé les membres à participer à cette activité.  |
| 10 | Date de la prochaine réunion | Le GCR a pris note de la proposition visant à tenir sa 22ème réunion du 5 au 8 mai 2015, un jour sans interprétation étant consacré à l'examen du plan stratégique et du plan opérationnel. |
| 11 | Divers | – |

ANNEXE 1

Source:Document RAG14-1/TEMP/1

MISE À JOUR DES ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

Le tableau ci-après indique les principaux thèmes au sein des commissions d'études de l'UIT-R qui sont actuellement traités comme des activités intersectorielles. Ces informations pourront être mises à jour à l'occasion de la réunion de l'Equipe de coordination intersectorielle.

| Thèmes | Commissions de l'UIT-R, de l'UIT-T ou de l'UIT-D actuellement concernées  | Questions/Résolutions/Manuel associés |
| --- | --- | --- |
| Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre  | UIT-R CE 1;UIT-D CE 1 | Résolution 9 de la CMDT;Résolution UIT-R 22-3 |
| Perfectionnement du système de gestion du spectre pour les pays en développement  | UIT-R CE 1;BDT | Résolution UIT-R 11-4 |
| Mesures des rayonnements non ionisants en relation avec l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques  | UIT-R GT 1C; UIT-D CE 1;UIT-T CE 5 | Manuel de l'UIT sur le contrôle du spectre  |
| Coexistence entre les systèmes de télécommunication filaires (courants porteurs en ligne (CPL), systèmes de gestion de la puissance des réseaux intelligents, systèmes DSL, G.fast J.HiNoC, etc.) et les services de radiocommunication  | UIT-R CE 1, 4, 5 et 6;UIT-T CE 5, 9 et 15 | Question UIT-R 221-2/1, Question UIT-R 236/1 |
| Interventions et secours en cas de catastrophe  | UIT-R CE 1, 4, 5 et 6; UIT‑D CE 2  | Résolutions UIT-R 53-1, UIT-R 55-1 |
| Interfaces radioélectriques de la composante satellite des IMT | UIT-R CE 4, UIT-T CE 13, UIT-D CE 2 | Résolutions UIT-R 12-1, UIT‑R 47‑2, UIT‑R 57-1, Questions UIT-T 15/13, UIT‑D 25/2 |
| Satellites pour le transport dans le réseau d'accès  | UIT-R CE 4, UIT-T CE 15 | Question UIT-T 1/15 |
| Evaluation de la qualité audiovisuelle  | IRG-AVQA: UIT-R CE 6, UIT‑T CE 9 et 12  | Question UIT-R 62/6 |
| Accessibilité des supports audiovisuels  | IRG-AVA: UIT-R CE 6, UIT‑T CE 9 et UIT-T CE 16 |  |
| Systèmes intégrés radiodiffusion – large bande  | IRG-IBB: UIT-R CE 6 et UIT‑T CE 9 |  |
| TIC, durabilité et changements climatiques  | UIT-R CE 7 et 5, UIT-D CE 2, UIT-T CE 5 | Résolutions UIT-R 53-1, UIT-R 55-1 et UIT-R 60 |
| Vocabulaire | UIT-R CCV, UIT-T SCV | Résolutions UIT-R 33-1, UIT-R 34‑1, UIT‑R 35-1, UIT-R 36-1, UIT‑T 67 |

ANNEXE 2

Source:Document RAG14-1/TEMP/4

révision Possible DE LA Résolution UIT-R 1-6

A sa réunion de 2014, le Groupe consultatif des radiocommunications a examiné la question d'une éventuelle révision de la Résolution UIT-R 1-6, en se fondant sur plusieurs contributions (voir les Documents RAG14-1/2, 4, 11, 21(Rév.1)).

# 1 Examen des contributions

Dans le Document [RAG14-1/2](http://www.itu.int/md/R14-RAG14-C-0002/en), il était proposé d'apporter des modifications à la Résolution UIT‑R 1-6 afin de clarifier les choses lorsque le Règlement des radiocommunications contient des versions antérieures de Recommandations UIT-R contraignantes. La solution proposée consistait à inclure des informations dans des circulaires administratives et sur le site web de l'UIT et concernant l'utilisation des Recommandations UIT-R incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications. Compte tenu des discussions et de l'appui général apporté à cette idée, le Directeur du Bureau des radiocommunications a informé le GCR que la page web affichant les Recommandations UIT-R serait modifiée en conséquence (voir le Document RAG14-1/TEMP/2(Rév.1) pour de plus amples informations).

 Les Administrations sont invitées à examiner si cette mesure du Bureau des radiocommunications suffit ou s'il conviendrait d'inclure une disposition spécifique dans la Résolution UIT-R 1-6 relative à cette proposition.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu en 2013 concernant une éventuelle révision de la Résolution UIT-R 1-6, il a été proposé dans le Document [RAG14-1/4](http://www.itu.int/md/R14-RAG14-C-0004/en) de ne pas fusionner les Résolutions UIT-R 2, 36, 38 dans la Résolution UIT-R 1, de ne pas ajouter dans cette Résolution de dispositions supplémentaires concernant le GCR, d'élargir l'application de la procédure d'adoption et d'approbation simultanée (PAAS) aux Questions UIT-R et d'ajouter des dispositions précises sur la révision ou la suppression des Manuels, Rapports, Décisions et Vœux dans la Résolution UIT‑R 1‑6. Il a été pris note du fait que ces propositions ont une relation directe avec une possible nouvelle structure de la Résolution UIT-R 1 et devraient être examinées parallèlement au Document RAG14-1/21(Rév.1).

Dans le Document [RAG14-1/11](http://www.itu.int/md/R14-RAG14-C-0011/en), il a été proposé de réviser la Résolution UIT-R 1‑6 afin de préciser comment traiter les «études qui ne font pas l'objet de Questions» au sein de chaque commissions d'études. Deux solutions possibles ont été proposées pour apporter une telle révision: inclure des critères permettant de distinguer les «études qui font l'objet de Questions» et les «études qui ne font pas l'objet de Questions» et indiquer comment porter les «études qui ne font pas l'objet de Questions» à la connaissance des Etats Membres.

 Les Administrations sont invitées à examiner plus avant ces propositions et à soumettre des révisions bien précises à la Résolution UIT-R 1-6.

Le Document [RAG14-1/21(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R14-RAG14-C-0021/en) contient les propositions regroupées par le Rapporteur relatives à une éventuelle nouvelle structure de la Résolution UIT-R 1-6. En particulier, il a été indiqué que l'Annexe 1 de cette Résolution serait subdivisée en deux grandes parties: la première relative à la structure et aux commissions et groupes de l'UIT-R et la seconde relative aux documents de l'UIT‑R. Conformément aux propositions figurant dans le Document RAG14-1/4, aucune nouvelle disposition n'a été introduite concernant la Réunion de préparation à la Conférence, le Comité de coordination pour le vocabulaire et la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure. Seule une phrase brève établissant le lien entre les Résolutions UIT-R 2, 36 et 38 a été ajoutée. Aucune nouvelle disposition plus détaillée concernant le Groupe consultatif des radiocommunications n'a été ajoutée. Pour ce qui est des documents de l'UIT-R (c'est-à-dire les Résolutions, Décisions, Questions, Recommandations, Rapports, Manuels et Vœux de l'UIT‑R), une sous-section particulière pour chaque type de document a été créée, avec une structure similaire pour chacune de ces sous-sections (définition, adoption et/ou approbation, suppression). Ainsi, chaque sous-section serait autonome pour ce qui est des procédures applicables à un type de document, même si des répétitions sont introduites dans la Résolution UIT-R 1-6.

# 2 Résumé des discussions sur une éventuelle révision de la Résolution UIT-R 1-6

Des discussions ont eu lieu pendant la réunion du GCR à la suite des diverses propositions qui ont été soumises concernant une éventuelle révision de la Résolution UIT-R 1-6.

Il a été reconnu que le Document RAG14-1/21(Rév.1) doit être examiné avec soin par les administrations compte tenu de l'importance de la Résolution UIT-R 1-6 pour les travaux de l'UIT‑R, du nombre de révisions proposées et de la longueur totale du document. En particulier, il a été indiqué qu'il était nécessaire d'examiner plus en détail les divers mécanismes d'adoption, d'approbation, de révision ou de suppression des documents de l'UIT-R pour s'assurer que ces mécanismes sont proportionnels à l'importance des divers documents de l'UIT-R. Il a été souligné que, puisque la Résolution UIT-R 1-6 ne contient pas de dispositions détaillées explicites relatives à l'approbation des Décisions, Rapports, Manuels et Vœux, les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union s'appliqueraient par défaut, ce qui signifie que l'approbation est obtenue par majorité simple. Compte tenu de la pratique actuellement suivie à l'UIT-R, le Rapporteur a élaboré des dispositions proposant des méthodes reposant sur une absence d'opposition pour les Rapports et un consensus pour les autres documents. Cette façon de procéder devrait toutefois être examinée et discutée plus avant; une autre solution pourrait consister à mentionner explicitement dans la Résolution UIT‑R 1‑6 l'utilisation de la majorité simple comme méthode d'approbation des Décisions, Rapports, Manuels et Vœux.

Une amélioration a également été proposée concernant les études demandées au titre de Résolutions de l'UIT-R: il a été proposé de tenir une réunion du Comité de coordination pour le vocabulaire après l'Assemblée des radiocommunications afin d'organiser les travaux et de répartir les responsabilités entre les commissions d'études pour ce qui est des études demandées au titre de Résolutions de l'UIT-R.

Plus précisément, les observations suivantes ont été formulées concernant le Document RAG14‑1/21(Rév.1):

– L'Annexe 1 pourrait débuter par un préambule donnant une explication générale de l'UIT‑R et de ses travaux.

– Une table des matières devrait être insérée au début de l'Annexe 1.

– La Section 1 «Considérations générales» de la Partie 1 de l'Annexe 1 devrait être déplacée à la fin de cette Partie et s'intituler «Autres considérations».

– Il serait peut-être plus judicieux de placer la nouvelle disposition 3.1.4 dans la section 3.2.

– Les nouvelles dispositions 3.1.5 et 3.1.8 mentionnent certains sous-groupes des commissions d'études qui sont définis ultérieurement dans la section 3.2. Ces dispositions devraient donc être reformulées.

– Il serait peut-être plus judicieux de placer la nouvelle disposition 3.1.16 dans la section 12.2 ou la section 12.3 relatives à l'adoption et l'approbation des Questions UIT-R.

– Concernant le titre de la nouvelle section 5, il a été fait observer que la RPC ne serait peut‑être pas adaptée pour les conférences régionales des radiocommunications (CRR) étant donné que l'AR-07 a supprimé les références aux CRR dans la Résolution UIT-R 2.

– Le CCV devrait être inclus dans le § 9.3.1 (contributions et documentation) étant donné que cette disposition relative aux commissions d'études devient pertinente pour le CCV également.

– Les procédures applicables aux documents élaborés par des groupes mixtes comme les groupes d'action mixtes ou les groupes mixtes de Rapporteurs devraient être examinées et incluses dans la Résolution UIT-R 1-6.

– L'actuelle définition des Décisions UIT-R (voir la nouvelle disposition 11.1) devrait être revue et clarifiée.

– Comme solution de remplacement à l'utilisation de la procédure d'approbation et d'adoption simultanées pour les Questions UIT-R, on devrait aussi envisager la possibilité d'adopter des Questions à une réunion de commission d'études en vue d'une approbation ultérieure par correspondance, étant donné que c'était la pratique normale avant l'AR-12. Il convient de noter que le GCR a par la suite approuvé l'application à titre provisoire de la procédure d'approbation et d'adoption simultanée pour les Questions de l'UIT-R.

– Les délais mentionnés aux § 13.2.2.2.1 (deux mois pour notifier l'adoption prévue d'une Recommandation) et 13.2.2.2.2 (quatre semaines pour mettre le projet de Recommandation à disposition) pourraient être alignés.

– Le format commun élaboré par le GCR pour les Recommandations UIT-R devrait être mentionné d'une façon ou d'une autre dans la Résolution UIT-R 1-6, sans pour autant inclure ce format dans le corps même de la Résolution afin que le GCR conserve une certaine marge de manœuvre pour apporter d'éventuelles améliorations à ce format dans l'avenir.

– Il a été indiqué que le paragraphe relatif à la nécessité d'apporter des révisions d'ordre rédactionnel aux Questions et aux Recommandations en vue de supprimer le «S» des dispositions du RR citées en référence ne doit plus nécessairement figurer expressément dans la Résolution UIT-R 1-6. Il convient de noter que le GCR a décidé de demander au Bureau des radiocommunications d'apporter une fois pour toutes ces révisions d'ordre rédactionnel dans toutes les Recommandations. Les autres révisions d'ordre rédactionnel continueraient d'être conformes aux procédures de la Résolution UIT-R 1-6.

– Le titre de la section 13.2.2.1 «Principes régissant l'adoption d'une Recommandation nouvelle ou révisée» pourrait être reformulé et libellé comme suit «Considérations générales relatives à l'adoption d'une Recommandation nouvelle ou révisée».

# 3 Mesures prises par le GCR

Pour que les administrations puissent poursuivre les discussions et travailler sur une éventuelle révision de la Résolution UIT-R 1-6, le GCR a créé un groupe de travail par correspondance chargée de cette question et a adopté son mandat (voir l'Annexe). Les membres de l'UIT-R sont invités à soumettre leurs contributions au Président de ce groupe.

ANNEXE

Mandat du Groupe de travail par correspondance chargé
de la révision de la Résolution UIT-R 1-6

Le mandat de ce Groupe de travail par correspondance est le suivant:

• Conformément au § 1.7 de la Résolution UIT-R 1-6 et à la Résolution UIT-R 52, élaborer un projet de révision de la Résolution UIT-R 1-6 qui sera examiné par le GCR et transmis ultérieurement à l'Assemblée des radiocommunications de 2015, compte tenu des propositions figurant dans les Documents RAG14-1/2, 4, 11, 21(Rev.1), des points résumés dans le Document RAG14-1/TEMP/5(Rév.2) (ANNEXE 2) et des éventuelles autres propositions soumises au Groupe de travail par correspondance.

Le Groupe de travail par correspondance soumettra son rapport final à la réunion de 2015 du GCR, au moins deux semaines avant le début de cette réunion.

Le Président du Groupe de travail par correspondance est M. Alexandre Vallet (F) (alexandre.vallet@anfr.fr).

ANNEXE 3

Source:Document RAG14-1/TEMP/3(Rév.2)

conclusions des discussions informelles sur
le projet de Plan stratégique de l'UIT-R

Les tableaux ci-joints rendent compte des résultats des discussions informelles du GCR sur le projet de plan stratégique de l'UIT-R pour la période 2016-2019.

| **Objectif** | **Résultats** | **Produits** |
| --- | --- | --- |
| R.1 Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace et économique aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables | R.1-1: Nombre accru de pays ayant des réseaux à satellite et des stations terriennes inscrits dans le Fichier de référence international des fréquencesR.1-2: Nombre accru de pays pour lesquels des assignations de fréquence aux services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référence international des fréquencesR.1-3: Pourcentage accru d'assignations inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences avec une conclusion favorableR.1-4: Pourcentage accru de pays ayant mené à bien le passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique de TerreR.1-5: Pourcentage accru de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable | – Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications– Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux – Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)– Résultats du traitement des fiches de notification (services spatiaux) et des autres activités connexes– Résultats du traitement des fiches de notification (services de Terre) et des autres activités connexes – Décisions du RRB autres que celles correspondant à l'adoption de Règles de procédure– Amélioration des logiciels de l'UIT-R |
|  | R.1-6: Pourcentage accru d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence et exemptes de brouillage préjudiciable |  |
| R.2 Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité et de l'accessibilité économique du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales | R.2-1: Accès accru au large bande mobile, y compris dans les bandes de fréquences identifiées pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT) R.2-2: Diminution du panier des prix du large bande mobile[[1]](#footnote-1) en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitantR.2-3: Nombre accru de liaisons fixes et volume accru de trafic acheminé par le service fixe (Tbit/s)R.2-4: Nombre de ménages recevant la télévision numérique de TerreR.2-5: Nombre de répéteurs de satellite (équivalent 36 MHz) en service et capacité correspondante (Tbit/s). Nombre de microstations, nombre de ménages recevant la télévision par satelliteR.2-6: Nombre accru de dispositifs pouvant recevoir les signaux du service de radionavigation par satelliteR.2-7: Nombre de satellites d'exploration de la Terre par satellite en service, quantité et résolution correspondantes des images transmises et volume de données téléchargées (Toctets) | – Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, Résolutions de l'UIT-R – Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et Manuels de l'UIT-R– Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications |
| R.3 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir‑faire dans le domaine des radiocommunications | R.3-1: Renforcement des connaissances et du savoir-faire en ce qui concerne le Règlement des radiocommunications, les Règles de procédure, les Accords régionaux et les bonnes pratiques en matière d'utilisation du spectreR.3-2: Renforcement de la participation (y compris par le biais de la participation à distance), en particulier des pays en développement, aux activités de l'UIT-R | – Publications UIT-R– Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA– Liaison/appui concernant les activités de développement– Séminaires, ateliers et autres  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les résultats concernent le sous-panier "large bande mobile" du panier des prix des TIC (IPB) de l'UIT. Pour en savoir plus, voir l'édition de 2013 du rapport de l'UIT intitulé "Mesurer la société de l'information", accessible à l'adresse: [http://www.itu.int/en/ITU‑D/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013\_sans l'Annexe\_4.pdf](http://www.itu.int/en/ITUD/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013_sans%20l%27Annexe_4.pdf). [↑](#footnote-ref-1)